

Standard de la branche

Exigences et recommandations pour le sport suisse

- ✓ **Prescription**
toutes les conditions et tâches
- ⊘ **(certaines) Prescription**
uniquement certaines conditions/tâches
- **Réglementation nécessaire**
au moins une règle/mesure doit être inscrite dans les statuts/règlements – celle-ci peut s'écarter temporairement ou durablement de la recommandation;
la règle/mesure adoptée doit être régulièrement discutée au sein de l'organisation sportive et justifiée si nécessaire.
- **Recommandation**

		Mise en œuvre à partir du:					
		1.1.2024	1.1.2025		1.1.2026		
		Swiss Olympic	Fédération nationale avec sports de classification 1 à 3	Autres fédérations nationales/organisations partenaires avec activités sportives	Clubs et organisations sportives avec contribution fédérale	Autres clubs et organisations sportives*	Organisateurs avec contribution fédérale/grandes manifestations (CS, CE, CM, JO)**
			Membres Swiss Olympic		national / cantonal / régional / local		
Gouvernance	Décisions transparentes	✓	✓	✓	⊘	⊘	✓
	Finances transparentes	✓	✓	⊘	⊘	⊘	⊘
	Représentation des sexes	✓	✓	✓	→	○	→
	Limitation de la durée des mandats	✓	→	→	→	○	→
	Conflits d'intérêts	✓	⊘	⊘	→	○	⊘
	Participation aux décisions	✓	✓	→	→	○	○
	Protection des données	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Autres bases légales pour une bonne gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Humain	Principes éthiques	✓	✓	✓	⊘	⊘	⊘
	Développement global	✓	✓	✓	→	○	○
	Prévention de la violence	✓	✓	✓	⊘	⊘	⊘
	Prévention du surmenage/de la surcharge	✓	✓	✓	→	○	○
	Prévention des accidents	✓	✓	✓	→	○	✓
	Prévention des addictions	✓	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Equité/ Environnement	Prévention du dopage	✓	✓	✓	⊘	⊘	⊘
	Manipulation des compétitions	✓	✓	✓	⊘	⊘	⊘
	Environnement	✓	⊘	⊘	→	○	⊘

Forme juridique

Indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération, les organisations de ligue et les organisations sportives doivent respecter les dispositions correspondant à leur importance. Ainsi, les organisations telles que les structures CRP/CNP, les écoles de sport, les fédérations régionales et cantonales, les organisations de donateurs et les ligues professionnelles doivent également être classées dans les structures correspondantes.

* Clubs et organisations sportives

Swiss Olympic recommande aux grands clubs et organisations sportives (p. ex. chiffre d'affaires supérieur à CHF 250'000.– ou plus de 300 membres) de se baser sur les normes des clubs avec contribution fédérale.

** Organismes (de grandes manifestations ou avec contribution fédérale)

Organismes responsables des JO, CM, CE, CS; Evénements sportifs bénéficiant de contributions fédérales, indépendamment de leur forme juridique et de leur ancrage dans la structure de la fédération.